

ROUEN, le 18 septembre 2024

Section Interco CFDT
Région Normandie

Monsieur Hervé MORIN
Président de la Région Normandie

Objet : Prévoyance Territoria Mutuelle – Demande de revalorisation de la participation régionale

Monsieur le Président,

Lors du Comité social territorial du lundi 9 septembre, les représentants du personnel ont été informés d'une augmentation de 20% des taux de cotisations dans le cadre de la convention de prévoyance avec Territoria Mutuelle.

C'est la troisième année consécutive que ces taux augmentent. Comme elle l'a indiqué lors de ce Comité social territorial, la **CFDT** constate que depuis que Territoria Mutuelle a la possibilité d'augmenter les taux de cotisation, elle l'a fait, invoquant les mêmes motifs.

Dans le même temps, la participation de la Région n'a pas évolué depuis sa mise en place au 1^{er} janvier 2020 et s'élève toujours à 10€ brut/mois.

Pour un agent de catégorie C dont le salaire **brut** mensuel serait de 2 500€ brut (1 800€ de traitement de base et 700€ de régime indemnitaire) le coût de la seule garantie de base (maintien de salaire) passerait entre 2024 et 2025 de 24,25€ à 29€, soit **4,75€ supplémentaires**.

Depuis 2022, le coût de la garantie de base pour ce même agent est passé de 21,75€ à 29€, soit 7,25€, ce qui représente près des 3/4 de la participation régionale.

C'est pourquoi, afin de compenser les augmentations successives des taux de cotisation, la **CFDT** vous demande donc qu'une négociation sociale soit engagée sur la revalorisation de la participation de la Région pour les agents qui adhèrent au contrat Prévoyance Territoria Mutuelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire de la section Interco **CFDT**
Région Normandie



Stéphane MAZURAIS